

Alès, le mercredi 11 décembre 2024

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELINÉAU

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2024

Objet : Convocation Bureau de Communauté

P.J. :

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-Verbal du Bureau de Cté du 16 octobre 2024

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

Mercredi 18 décembre 2024 à 17 h 30
Salle des Assemblées
Bâtiment ATOME
2 Rue Michelet à ALES

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 16 octobre 2024

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes
2. Avances de subventions 2025 aux associations
3. Octroi de subventions 2024
4. Subvention 2024 pour la Banque Alimentaire du Gard

III. JURIDIQUE

5. Bail emphytéotique administratif pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de Laval Pradel

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV. HABITAT ET LOGEMENT

6. Demande de subventions – Aménagement de la Maison de l'Habitat
7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°34 des bénéficiaires
8. Programme d'Amélioration de l'Habitat
 - 8.1. Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°48 des bénéficiaires
 - 8.2. Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°15 des bénéficiaires
 - 8.3. Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°10 des bénéficiaires

V. RURALITÉ

9. Appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux »

DGA CADRE DE VIE

VI. ENVIRONNEMENT URBAIN

10. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VII. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

11. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2024-2025
12. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2024

VIII. TEMPS LIBRE

13. Demande de subvention 2025 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie –
13.1. *Acquisition de mobilier pour la gestion des collections*
13.2. *Étude pour le Projet Scientifique et Culturel du musée du Colombier*
13.3. *Étude sur les Cévennes contemporaines*
13.4. *Agent récoleur 2^e récollement décennal de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles*
13.5. *Dispositif de médiation des collections permanentes du musée du Colombier Les 5 sens*
13.6. *Numérisation des collections du musée Pierre André Benoit*

DIRECTION GÉNÉRALE

IX. MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

14. Convention d'objectifs et de moyens 2025 - Partenariat avec l'association MNE-RENE 30
15. Attribution de subventions pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires
16. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
de la Communauté Alès Agglomération**

Christophe RIVENO





BUREAU DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE
2024

17 h 30

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 16 octobre 2024

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Bureau de Communauté du 16 octobre 2024, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité voté par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé d'approuver ces fonds de concours.

2. Avance de subvention 2025 aux associations

Pour garantir leur bon fonctionnement et dans l'attente du vote du budget primitif 2025, il est proposé d'octroyer des avances de subventions aux associations.

3. Octroi de subventions 2024

Il est proposé de se prononcer sur des attributions de subventions.

4. Subvention 2024 pour la Banque alimentaire du Gard

Suite à un incendie survenu dans la nuit du 27 au 28 novembre 2024, la banque alimentaire du Gard a perdu six camions frigorifiques. En l'absence de soutien, elle ne sera plus en mesure d'assurer la distribution alimentaire pour des personnes en précarité.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 500 € à la banque alimentaire du Gard, au titre du Projet Alimentaire Territorial (axe 1 : rendre accessible à tous une alimentation de qualité).

III. JURIDIQUE

5. Bail emphytéotique administratif pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de Laval Pradel

Pour résoudre les dysfonctionnements et les non conformités rencontrés par les stations d'épuration de l'Habitarelle, la Favède et Cendras, il est projeté la construction d'une station d'épuration intercommunale sur le territoire de la commune de Laval-Pradel.

Pour la construction de cette station d'épuration, il est nécessaire de disposer de droits réels. Les terrains concernés étant inclus dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté Humphry Davy, l'acquisition des parcelles est complexe.

Un bail emphytéotique administratif permet d'acquérir les droits réels nécessaires à l'opération.

Il est donc proposé d'approuver ce bail emphytéotique administratif.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV. HABITAT ET LOGEMENT

6. Demande de subventions – Aménagement de la Maison de l'Habitat

Depuis 2020, le service Habitat d'Alès Agglomération est le guichet unique pour la rénovation de l'Habitat en portant un « Guichet Rénov' Occitanie » en partenariat avec le CPIE du Gard. Alès Agglomération souhaite poursuivre son engagement et conserver son « Espace Conseil France Rénov' », via la nouvelle contractualisation proposée par l'ANAH, dite convention de Pacte Territorial - France Rénov'.

La création de la Maison de l'habitat d'Alès Agglomération s'insère dans le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et de la marque France Rénov', portés par l'ANAH.

La Maison de l'Habitat a pour objectif d'améliorer le service rendu à la population en devenant le lieu d'accueil unique pour se renseigner et être accompagné dans un projet d'amélioration de l'habitat ou toute question relative au logement sur le territoire.

Elle regroupera :

- l'accueil et le premier conseil aux usagers ;
- les permanences des opérateurs et des partenaires d'Alès Agglomération ;
- les bureaux du service Habitat et Logement d'Alès Agglomération.

Le local a été acquis au cours de l'année 2023 et les travaux sont prévus courant 2025 avec une estimation du coût d'aménagement à 220 000 € HT dont 20 000 € HT de mobilier.

L'État pouvant intervenir en cofinancement du montant des travaux, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il est proposé de solliciter cette subvention.

7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°34 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 57 692 € pour 3 bénéficiaires (3 opérations).

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat

8.1. Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°48 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 11 Avril 2019 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 9 723 € pour 12 bénéficiaires (14 dossiers).

8.2. Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°15 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire de la Place de la Libération à Alès.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 40 951€ (5 bénéficiaires pour 5 dossiers).

8.3. Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°10 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 669 € (1 bénéficiaire pour 1 dossier).

V. RURALITÉ

9. Appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux »

Alès Agglomération déploie son Projet Alimentaire Territorial, qui passe par la réponse à des appels à projet permettant de soutenir financièrement son déploiement.

Dans le cadre de la planification écologique et du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé un nouvel appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » en juillet 2024.

Coût estimatif du projet déposé à l'appel à candidature : 241 564 € TTC
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : 169 094 € TTC (70 %)
- Autofinancement : 72 470 € TTC (30%)

Il est proposé d'approuver la candidature d'Alès Agglomération à l'appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) ».

DGA CADRE DE VIE

VI. ENVIRONNEMENT URBAIN

10. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

Alès Agglomération s'est lancée dans une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre, il a été acté d'aider les Communes dans l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour traiter une partie des déchets verts au niveau communal et l'acquisition d'un véhicule pour l'acheminement des encombrants vers les lieux de tri puis les filières de recyclage.

Ces aides sont attribuées sous forme de fonds de concours exceptionnels avec un plafond de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur et 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule (aide plafonnée à 50 % du montant hors taxe, toutes aides confondues).

Il est proposé d'approuver le versement de ces fonds de concours pour deux dossiers pour un montant total de 17 326 €.

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VII. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

11. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2024-2025

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une cohérence et une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès des partenaires associatifs.

La délibération B2024_03_34 comporte une erreur sur le nom de deux associations qui ne peuvent donc pas percevoir les subventions accordées lors du Bureau de Communauté du 27 juin 2024.

Il est proposé d'octroyer 15 subventions à 9 associations pour un montant total de 24 869 € et de modifier la délibération B2024_03_34 du bureau de Communauté en rectifiant le nom de deux associations.

12. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2024

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation de la Politique de la Ville.

Associé au Projet Éducatif de Territoire, il met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes âgés entre 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

Il est proposé d'octroyer les subventions aux associations ou organismes au titre du Programme de Réussite Éducative.

VIII. TEMPS LIBRE

13. Demande de subvention 2025 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles, le musée du Colombier et le musée Pierre André Benoit ont reçu de la part du ministère de la Culture le label "Musée de France". Cela donne droit à subventionnement par le ministère via la DRAC Occitanie.

13.1.– Acquisition de mobilier pour la gestion des collections

Il est proposé de demander à de la DRAC Occitanie une aide de 50% pour l'acquisition de mobiliers de gestion des réserves de Maison Rouge -Musée des vallées cévenoles.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	9 061 € HT	50 %
Alès Agglomération	9 061 € HT	50 %
TOTAL HT	18 122 € HT	100 %

Il est proposé d'approuver ce plan de financement.

13.2. Étude pour le Projet Scientifique et Culturel du musée du Colombier

La priorité pour le musée du Colombier en 2025 est le lancement de son projet scientifique et culturel. C'est un outil indispensable de présentation et de déploiement des missions dévolues au musée de France.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	5 200 € HT	50 %
Alès Agglomération	5 200 € HT	50 %
TOTAL HT	10 400 € HT	100 %

Il est proposé d'approuver ce plan de financement.

13.3. Étude sur les Cévennes contemporaines

Dans le cadre du label Musée de France de Maison Rouge, Alès Agglomération fait appel à la Drac et au Parc National des Cévennes pour l'accompagner sur le montage d'un projet ethnographique. Ce dernier a été lancé en 2024 et continuera en 2025.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	10 000 € HT	25 %
Parc national de Cévennes	10 000 € HT	25 %
Alès Agglomération	20 000 € HT	50 %
TOTAL HT	40 000 € HT	100 %

Il est proposé d'approuver ce plan de financement.

13.4. Agent récoleur 2^e récollement décennal de Maison Rouge – musée des vallées cévenoles

Une des priorités des Musées de France est la conservation et la bonne prévention des collections. Afin de garder son label, le 2^e récollement est une obligation. Ce projet est subventionné à hauteur de 50%.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	15 300 € HT	50 %
Alès Agglomération	15 300 € HT	50 %
TOTAL	30 600€ HT	100 %

Il est proposé d'approuver ce plan de financement.

13.5. Dispositif de médiation des collections permanentes du Musée du Colombier Les 5 sens

Dans le cadre de son label musée de France, Alès Agglomération a fait appel en 2024 à la Drac pour l'accompagner sur le montage d'une exposition avec un dispositif d'interprétation sensoriel capable d'apporter au public une nouvelle expérience de découverte des œuvres de la collection à travers l'ouïe. Cette exposition continue en 2025 avec le toucher et la vue.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	5 000 € HT	34 %
Communauté Alès Agglomération	9 583 € HT	66 %
TOTAL HT	14 853 € HT	100 %

Il est proposé d'approuver ce plan de financement.

13.6. Numérisation des collections du Musée Pierre André Benoit

Ce projet de numérisation permet sur le long terme, de créer les outils et les médias nécessaires au traitement des œuvres et à la communication des expositions d'un musée à l'ère du numérique.

Plan de financement du projet :

ORGANISMES	Montant en €	% (+)
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	2475 € HT	50 %
Communauté Alès Agglomération	2475 € HT	50 %
TOTAL HT	4950 € HT	100 %

Il est proposé d'approuver ce plan de financement.

DIRECTION GÉNÉRALE

IX. MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

14. Convention d'objectifs et de moyens 2025 - Partenariat avec l'association MNE-RENE 30

Alès Agglomération s'est engagée depuis octobre 2021, avec son projet de territoire actualisé, sur la transition écologique. Plusieurs projets sont portés dans cette optique : Projet de territoire, Plan Climat Air Energie Territorial, Plan déchets, Alès Agglo 2030, éducation et sensibilisation au développement durable.

La Loi Climat-Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 renforce le cadre réglementaire sur la lutte contre le dérèglement climatique, la résilience et l'Éducation au Développement Durable (EDD).

L'association MNE-RENE 30, labellisée CPIE du Gard, a pour objet de promouvoir et de développer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès de tous les publics.

Le partenariat avec l'association MNE-RENE 30, se formalise sous deux conventions :

- Une convention cadre de 5 ans (2023-2027), définissant les grands axes du partenariat et le concours financier minimum à apporter (150 000€) ;
- Une convention annuelle d'objectifs et de moyens détaillant les actions annuelles à réaliser.

Il est proposé d'approuver la convention annuelle 2025 d'objectifs et de moyens et d'octroyer une subvention de 150 000 € à l'association pour l'année 2025.

15. Attribution de subventions pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an. 1 652 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008, pour 330 400 € de subventions.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 21 017 931, dont 6 902 556 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

Il est proposé d'octroyer 110 subventions pour un montant total de 22 000 €.

16. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Depuis de nombreuses années, Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'une voiture neuve, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Ainsi, le déploiement de bornes électriques par le SMEG sur le territoire et l'organisation des RIVE positionnent l'Agglomération comme exemplaire dans des modes de déplacements nouveaux orientés vers l'utilisation de l'énergie électrique. Ces actions s'appuient par ailleurs sur l'Agenda 21 intercommunal qui s'engage à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements non polluants.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur le territoire. L'attribution de cette subvention a été limitée aux vingt premières personnes et à une par foyer et par an.

130 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016. Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 405 028 €.

Il est proposé d'octroyer 2 subventions pour un montant total de 1 000 €.